

NOTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN SCIENCES HUMAINES (1)

par Jacques BINET

1) CONDITIONS TECHNIQUES.

a) Bibliographie, archives, documentations de base doivent être étudiées à Paris. Sauf cas exceptionnels (comme Dakar peut-être) il n'est guère possible de trouver sur place les ouvrages utiles aussi bien dans le domaine général (méthodologie, ouvrages de comparaisons) que même dans le domaine strictement local. Les collections de revues ne sont jamais complètes. Des ouvrages même sont introuvables.

On comprend bien d'ailleurs que les bibliothèques soient insuffisantes et que des livres qui ne seront pas d'une lecture courante ne soient pas achetés vu leur prix.

Les archives sont en général difficiles à atteindre... Pourtant en ce qui concerne les pièces récentes, l'aide de l'administration est nécessaire. Elle seule possède les pièces obligatoires.

b) Avant toute étude il est indispensable d'établir un vocabulaire minimum. Il est difficile, voire impossible d'apprendre une langue locale mais il faut pouvoir expliquer aux interlocuteurs et aux interprètes un certain nombre de mots techniques. Le sociologue a besoin de savoir comment l'on peut traduire : tribu, clan, famille patriarcale, etc. L'économiste

doit faire préciser les mots qui traduisent : bénéfice, créance, prêt, etc...

En ce qui concerne le personnel, nous disposons surtout actuellement, que d'enquêteurs ayant un niveau scolaire très primaire, capables d'assurer correctement le remplissage d'un questionnaire bien précis. Nous manquons par contre souvent d'agent au niveau de l'enseignement secondaire capable d'établir des cartes ou des graphiques, d'élaborer des tableaux de pourcentages, etc.

L'emploi de toutes les mécaniques possibles, magnétophones ou photos est à recommander. On pourrait doter chaque chercheur d'un magnétophone. L'utilisation des diapositives projetées permet d'alimenter des discussions intéressantes avec des informateurs sur des techniques ou des rituels, hors de la présence intimidante des objets sacrés, des témoins, etc.

2) METHODOLOGIE.

a) Une première distinction s'impose entre tout ce qui est régi par des normes et tout ce qui ^{est} objet d'interprétation individuelle. La méthode des sondages s'impose pour ce qui est individuel : sondages d'opinion publique, sondages sur les collectivités. Ce qui a un caractère normatif doit être traité selon la méthode ethnologique (voir Griaule, Mauss, etc. jusqu'aux inventeurs du folklore au XIXe siècle). Il s'agit ici non plus de questionner la foule mais de repérer les compétences et de collecter des témoignages de poids. Il va sans dire que toutes sortes de recoupements sont nécessaires.

b) Une autre distinction est essentielle : celle qui oppose ce que l'on fait et ce que l'on devrait faire.

Souvent en effet ce que nous croyons être la norme est mal connue et sur des observations insuffisantes nous forgeons une fausse loi. Le droit successoral des Bolia fournit un exemple amusant. A l'intérieur de chaque clan le pouvoir est transmis de père en fils dans la branche aînée, mais quand il s'agit du commandement de la tribu chacun des quatre clans tour à tour fournit le roi ; celui-ci n'est pas le chef du clan mais un citoyen quelconque désigné par une méthode spéciale.

D'autres fois les lois sont bien nettes en théorie, mais l'évolution se fait sentir, la société est en train de passer d'une loi à une loi nouvelle. Le passage entre droit matrilinéaire et droit patrilinéaire est fréquent. La succession d'oncle à neveu utérin reste la loi théorique mais beaucoup de pères transmettent leurs biens ou leurs pouvoirs à leur fils par un subterfuge quelconque. Un troisième cas se présente enfin, la loi telle qu'elle est décrite par les sages est bien véritable mais comme le groupe social qu'elle réglementait est en voie d'éclatement, cette norme n'a plus grande importance.

Aussi est-il nécessaire de trouver des arguments plus solides que les déclarations des témoins. A côté de la coutume théorique il faut noter ce qui se fait réellement. Face au droit foncier il faut étudier le statut juridique des champs.

A côté de cette étude des cas concrets, Mauss soulignait déjà l'importance des objets ou des techniques comme traces et preuves de croyances. On pourrait également montrer que l'existence d'un vocabulaire prouve l'implantation d'une idée.

c) Il est nécessaire de cerner avec précision les groupes sociaux ou les faits sociaux formant un ensemble cohérent. Telle agglomération par exemple est-elle un village ou bien un rapprochement momentané et dû au hasard de plusieurs habitations ? Le ménage est-il une réalité sociale ou bien est-ce une rencontre momentané ? La tribu est-elle une réalité profonde ? Nous risquons en effet de voir des réalités où où l'autochtone n'aperçoit pas une entité sociale véritable. Divers critères doivent être essayés : le groupe a-t-il conscience de lui-même, a-t-il la volonté de se maintenir, a-t-il engendré des structures et des institutions propres ?

Le même raisonnement doit être tenu en face des faits sociaux. Dans le réel nous découpons selon nos tendances un certain puzzle. Bien entendu notre interprétation a peu de chances d'être la bonne. C'est le découpage des autochtones qu'il faudrait pouvoir adopter.

3) OBJECTIFS

a) Il faudrait pouvoir sortir de la phase simplement descriptive et rechercher les causes des phénomènes. Il est nécessaire pour cela de risquer des hypothèses donc de s'exposer à l'échec. Mais cela est indispen-

sable... L'insatisfaction du lecteur devant certaines enquêtes démographiques aussi remarquables soient-elles vient de ce que les auteurs donne parfois l'impression de conclure en projetant vers l'avenir les conditions du présent. Etant donné que les conditions changeront, il aurait fallu faire des hypothèses : voir par exemple si la démographie évolue avec l'urbanisation, avec la nutrition, avec l'organisation familiale, et proposer des conclusions en fonction de ces diverses hypothèses.

Physiciens ou chimistes peuvent faire varier les facteurs d'un phénomène et rechercher ainsi les causes. En Sciences Humaines cela n'est pas possible, mais nous pouvons analyser une situation donnée à travers diverses époques, diverses régions, divers contextes sociologiques, etc.. Il doit être possible de mettre en corrélation tous ces critères pour tenter d'isoler les causes de transformation.

De tout cela découleront des principes réglant le choix des objectifs.

b) Il est nécessaire que les lieux d'études soient choisis en fonction du sujet à étudier et des facteurs de variations que l'on peut pressentir. Etudier le phénomène là où son intensité est à son extrême (positif ou négatif). L'étudier là où il sera possible d'isoler l'influence d'un facteur particulier. Cela revient à rappeler la quasi nécessité d'études inter-territoriales.

c) Il faut dire aussi que des études de caractère inter-disciplinaire s'imposent. Les critères de variations sont très variés et il faut tenir compte de chacun d'eux. D'autre part chaque fait social est l'expression de tout un ensemble humain, il exprime à la fois la collectivité et l'individu, avec toutes leurs complexités.

Equipes supra-territoriales, équipes inter-disciplinaires doivent donc être les outils privilégiés de ces recherches. C'est parmi les problèmes présentant une complexité de ce genre que nous devons trouver un terrain de chasse intéressant.

(L'auteur indique ensuite un certain nombre de projets de recherche qui ont contribué à définir le contenu des programmes à long

terme de la section de sociologie et psychosociologie. Nous les reproduisons ici).

I - MICRO ECONOMIE AUTOCHTONE.

1 - Type d'économie : de troc, d'autoconsommation, de marché, d'exportation ... Historique - Evolution.

2 - Type de commerce : marchés, boutiques, colportages ... Instruments de mesure, monnaie.

3 - Courants économiques, nature, direction - pour divers produits (bétail, poisson, kola, sel)

4 - Droit commercial et institutions économiques traditionnelles et nouvelles : crédit, mises en gage - mandataires - courtiers - associations coutumières ... Méthodes commerciales : comptabilité, publicité, groupement d'achats, monopoles. - Sociologie des commerçants : ethnies, niveau social et culturel, organisation ...)

5 - Psychologie économique : connaissances des lois économiques, des marchés, recherche de la sécurité dans la richesse, avance et prodigalité, prestige de l'argent, hiérarchie des besoins, attitudes devant le profit, le désir du gain, la concurrence, sens de la prévision ...

Une telle étude suppose que la collaboration de sociologues - les économistes français s'intéressant davantage à la macro-économie qu'à ces commerces à échelle infime - de psychologues, de spécialistes de droit coutumier, éventuellement de géographes.

Elle serait à mener :

1/ dans des zones traditionnellement commerçantes : Bénin, Tchad, ou vallées du Niger (Ségou, Tombouctou, etc.)

2/ dans des zones pénétrées par le commerce européen et vivant d'exportation - pays cacaoyer, caféier ou arachidier : Côte d'Ivoire, Sud Cameroun ou Sénégal).

3/ dans des zones d'auto-consommation sans traditions commerciales (Gabon ou Sud-Cameroun)

4/ dans des zones à échanges rituels non économiques (Pacifique).

Dans chaque région étudiée, il faudrait tenir compte de variables individuelles (âge, niveau culturel, profession).

II - STRUCTURES AGRAIRES.

1 - Travail - Répartition des travaux masculins et féminins - Main d'oeuvre salariée - Aide mutuelle ...

2 - Droit - Droit foncier - Tenure - Dévolution successorale - Mise en gage des terres - Répartition des fruits - Vente de produits.

3 - Méthodes agricoles : Outillage, calendrier et horaires, mesure de surface et de volume. Prévision du temps - conservation, échelonnement des consommations.

4 - En cas d'absence d'une enquête agricole de l'INSEE - étude par pédologue et agronome : sols, variétés cultivées - surface, rendements.

Une telle étude suppose la collaboration du sociologue, du spécialiste de droit coutumier et, éventuellement du pédologue, de l'agronome ou du géographe.

Elle serait à mener :

1/ dans une zone à cultures sédentaires arbustive : palmier (Bénin), caféier ou cacaoyer (Cameroun ou Côte d'Ivoire).

2/ dans des zones à culture sédentaire irriguée (Casamance)

3/ dans des zones à population agricole dense : païens du Tchad, du Nord Cameroun ou du Nord Togo.

4/ dans des zones d'agriculture nomade (Bayas de RCA - forêt du Gabon).

5/ dans des zones de conquêtes féodales (Islamisés ou assujettis du Tchad, Nord Cameroun ...)

Dans chaque région étudiée il faudrait tenir compte de variables culturelles (religion, droit patri ou matrilineaire) ou économiques (intensité des échanges) et des facteurs de variation individuels (âge niveau scolaire, classe sociale, etc.)

J.B.

(1) Cet article est composé d'extraits d'une note de M. BINET à la Direction Générale